

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 10/02/2015 Séance du : 17/02/2015 Date d'affichage 10/02/2015
Conseillers élus : 11 Présents : 09 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le dix-sept du mois de février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINÉ Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, LAMETAIRIE Gilles, PICHON Mikaël, BONIN-DUFOUX Éric.,
Excusés : MABILY Didier, CROZET Marie Colette

a été nommée secrétaire de séance : M. PICHON Mikaël

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2015

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, il est adopté à l'unanimité

Transfert à la Communauté de communes du Mâconnais Charolais de la compétence « définition, élaboration, approbation, suivi et révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ».

Le Maire rappelle qu'alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUi, la loi Alur rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Il indique qu'il apparaît, en conclusion des discussions des élus communautaire, que cette compétence gagnerait effectivement à être organisée au niveau intercommunal, car la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré car, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements, le niveau communal n'est plus le mieux approprié. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires.

La Communauté de Communes a délibéré favorablement à l'unanimité le 28 octobre 2014 pour s'engager sans attendre d'y être contrainte dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a proposé que dans cette perspective ses communes membres lui transfèrent la compétence requise.

En conséquence,

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Mâconnais Charolais
- Vu l'article L5211-17 du CGCT (extension de compétences)
- Vu la Loi ALUR du 24 mars 2014
- Considérant l'intérêt d'élaborer un PLU intercommunal afin d'assurer un développement maîtrisé et harmonieux du territoire en matière d'urbanisme,
- Vu la proposition communautaire,

le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le rapport présenté ;
- approuve le transfert à la Communauté de communes du Mâconnais Charolais de la compétence « Définition, élaboration, approbation, suivi et révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) » ;
- approuve la modification des statuts relative au transfert de cette compétence;
- demande à M. le Préfet de Saône et Loire de prendre acte de ce projet.

POINT SUR LES MARCHES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU BOURG

LOGEMENT : la signature des marchés sera effectuée le 23 février 2015. Les travaux débuteront une fois les actes d'engagements signés soit la semaine 09.

AMENAGEMENT DU BOURG : La clôture du dépôt des offres pour ce marché était fixée au 17 février 2015. La commune a reçu 11 plis pour ce marché, ces dossiers sont actuellement en cours d'étude. Une audition des candidats retenus s'effectuera le 04 mars 2015, les travaux se feront en deux tranches :

- **Première tranche** : les principes d'amélioration de la circulation du bourg reposent sur une signalétique et un rétrécissement aux deux entrées du village, suivi par un plateau traversant surélevé. Un traitement paysager, un cheminement pour piétons et poussettes ainsi que des passages piétons, et des parkings face aux commerces seront mis en œuvre.

La première tranche, qui sera mise en chantier au second semestre 2015.

- **Seconde tranche** : la seconde tranche débutera en septembre 2016 et porte sur l'aménagement de la RD 212, ainsi que celui de la placette du centre village et le parvis de l'église avec une mise en accessibilité.

POINT SUR LES TRAVAUX PONCTUELS

Montval : suite à la période hivernale, la commune a dû faire procéder à la mise en place d'un point d'évacuation d'eau qui s'écoulait sur la route provoquant des plaques de verglas.

Lieu-dit Rousset et les Sardys : procéder au nettoyage des grilles posées par l'employé communal

SIRTOM : TAXE INCITATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de la taxe incitative a été rejetée. D'autres projets sont cours d'étude.

EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Le contrat de notre employé communal prendra fin le 12 mai 2015. Sachant que le CAE prévoit une durée maximale de 24 mois, il est donc proposé de renouveler le contrat de l'employé communal actuel pour une durée d'un an.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 13 mai 2015.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement du C.A.E. pour les fonctions d'employé communal à **temps partiel** à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 1 an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le contrat proposé à l'employé communal.

QUESTION DIVERSES

Elections départementales du 22 et 29 mars 2015 :

Pour le 22 mars 2015 :

8h – 10 h	10h – 12 h	12 h. – 14 h	14 h - 16 h	16h-18h
BONIN-DUFOUX E.	CHASSAGNE M-C	CROZET M-C	LAMETAIRIE G	BORDET D
TREUILLET D.	FERREIRA D.	MABILY D.	PIARD D	LACONDEMINE J-F

Pour le 29 mars 2015 :

8h – 10 h	10h – 12 h	12 h. – 14 h	14 h - 16 h	16h-18h
MABILY D.	CHASSAGNE M-C	CROZET M-C	LAMETAIRIE G	BORDET D
TREUILLET D.	BONIN E..	FERREIRA D.	PIARD D	LACONDEMINE J-F

Dépouillement : Dominique PIARD, Daniel BORDET, Jean-François LACONDEMINE, Marie-Claude CHASSAGNE.

Local technique : un devis sera demandé pour un local en toile afin d'abriter le tracteur ainsi que divers matériaux.

Séance levée à 23h30